



**THEAM QUANT DYNAMIC  
VOLATILITY CARRY**

Rapport annuel au 29 Décembre 2023

Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE

Siège social : 1, boulevard Haussmann 75009 Paris

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

## Sommaire

### Rapport de gestion

Orientation des placements.....	3
Politique d'investissement.....	10
Certification.....	18

### Comptes annuels

Bilan actif.....	23
Bilan passif.....	24
Hors-bilan.....	25
Compte de résultat.....	26

### Comptes annuels - Annexe

Règles et méthodes comptables.....	27
Evolution de l'actif net.....	30
Complément d'information 1.....	31
Complément d'information 2.....	32
Ventilation par nature des créances et dettes.....	34
Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument.....	35
Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan.....	36
Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan.....	37
Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan.....	38
Affectation des résultats.....	39
Résultat et autres éléments.....	47
Inventaire.....	51

# THEAM QUANT DYNAMIC VOLATILITY CARRY

## ORIENTATION

## IDENTIFICATION

### OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du FCP est d'offrir aux porteurs de parts, sur une durée d'investissement recommandée de 5 ans, une exposition longue et dynamique à l'évolution de la volatilité des marchés des actions nordaméricaines tout en cherchant à financer tout ou partie du coût de mise en place de cette exposition via une stratégie systématique de vente d'options. Cette dernière a pour objectif également, dans certaines conditions, de générer des revenus complémentaires et est particulièrement appropriée en cas de marchés stables, haussiers ou modérément baissiers de ces marchés. A l'inverse, la stratégie d'options peut générer des pertes lors de phases de baisses importantes et soudaines.

### INDICATEUR DE REFERENCE

Du fait de son objectif de gestion et de la stratégie poursuivie, le FCP ne peut être comparé à aucun indicateur de référence.

### INDICES DE REFERENCE AU SENS DU REGLEMENT BENCHMARK

Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le FCP utilise l'indice S&P 500 et des indices de futures VIX au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil (le « Règlement Benchmark »).

L'administrateur de l'indice S&P 500 et des indices de futures VIX est S&P Dow Jones Indices LLC.

Ces indices ont été évalués conformément à l'article 33 du Règlement Benchmark. Pour toute information complémentaire concernant ces indices, les investisseurs sont invités à consulter le site internet suivant : <https://www.spglobal.com/spdji/en/>.

La Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

## STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

### 1. STRATEGIE UTILISEE POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF DE GESTION

En vue de réaliser son objectif d'investissement, le FCP met en oeuvre une stratégie systématique dynamique (**la Stratégie**) combinant deux piliers de performance :

(a) Une exposition synthétique longue et optimisée à des contrats à terme ayant pour sous-jacent l'indice VIX (code Bloomberg : VIX Index). Le VIX est une mesure des anticipations de la volatilité des actions nord-américaines composant l'indice S&P 500 (code Bloomberg : SPX Index). Cette optimisation cherche à :

i. réduire le coût de portage qui correspond au coût nécessaire pour maintenir une position. En effet, la volatilité a tendance à augmenter quand les marchés actions baissent. Le coût de portage peut ainsi se comparer à une prime d'assurance que l'allocation dynamique des contrats à termes sur indice VIX cherche à minimiser.

ii. être réactif aux mouvements de marché via la durée court terme (un mois) de l'exposition sous-jacente à l'indice VIX.

Cette exposition est donc particulièrement adaptée pour générer une performance dans des marchés baissiers et a pour objectif d'en soulager son coût, notamment dans les autres conditions de marché moins propices telles que haussières, stables, ou seulement modérément baissières.

(b) Une exposition courte à des options de vente de maturité court terme en-dehors de la monnaie sur l'indice S&P 500. Cette stratégie d'options permet au FCP de financer tout ou partie du coût de la stratégie longue aux contrats à terme sur VIX mentionnée ci-avant, et a de plus pour objectif de générer des revenus supplémentaires. Cette stratégie est particulièrement appropriée dans les marchés haussiers, stables sans direction mais peut générer des pertes lors de phases de baisse importantes et soudaines.

# THEAM QUANT DYNAMIC VOLATILITY CARRY

Afin de réaliser son objectif de gestion, le FCP conclut notamment un contrat d'échange de flux financiers de gré à gré lui permettant de bénéficier d'une exposition synthétique à la performance de la Stratégie.

Le FCP peut également investir dans des instruments financiers (actions, obligations...) dont il échange le rendement contre un taux monétaire à travers la conclusion de contrats d'échange de flux financiers.

Ainsi, le FCP peut être exposé à un rendement monétaire auquel s'ajoute la performance de la Stratégie.

## Information relative aux règlements SFDR et Taxonomie :

Le règlement 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) établit des règles de transparence et de fourniture d'informations en matière de durabilité.

Le FCP ne promeut pas de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance ni n'a pour objectif l'investissement durable au sens des articles 8 et 9 du règlement SFDR.

BNP PARIBAS Asset Management applique cependant une démarche d'investissement responsable qui consiste notamment en la mise en œuvre dans les processus d'investissement d'une politique sectorielle et de normes liées à la conduite responsable des entreprises.

Les critères ESG sont couramment utilisés pour évaluer le niveau de durabilité d'un investissement, toutefois, l'étendue et la manière dont les problématiques et les risques liés à l'investissement durable sont intégrés au sein de cette approche d'investissement durable varient en fonction du type de stratégie, de la classe d'actifs, de la région et des instruments utilisés.

Dans le cadre de l'exposition à la stratégie d'investissement via un ou plusieurs instruments financiers à terme (exposition synthétique), l'intégration dans les décisions d'investissement de l'analyse des facteurs et des risques de durabilité est seulement effectuée lors de la sélection des titres à l'actif du FCP.

La Société de Gestion ne prend pas en compte les principales incidences négatives pour le produit financier, compte tenu de la diversité des classes d'actifs et des types de stratégies considérés.

Le règlement 2020/852 du Parlement Européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR (Règlement Taxonomie) a pour objectif d'établir les critères permettant de déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental.

La taxonomie européenne est un système de classification établissant une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les activités économiques qui ne sont pas reconnues par le Règlement Taxonomie, ne sont pas nécessairement nuisibles à l'environnement ou non durables. Par ailleurs, d'autres activités pouvant apporter une contribution substantielle aux objectifs environnementaux et sociaux ne font pas encore nécessairement partie du Règlement Taxonomie.

Les investissements du FCP ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental établis par le Règlement Taxonomie.

## 2. PRINCIPALES CATEGORIES D'ACTIFS UTILISES (HORS DERIVES INTEGRES)

Le portefeuille du FCP est constitué des catégories d'actifs et instruments financiers suivants :

### ▮ Actions

Le FCP peut être investi en titres de capital et titres assimilés (actions, ADR, GDR, certificats et/ou autres, en actions de fonds fermés (closed end funds,...) :

- émis par des sociétés cotées sur des marchés réglementés, et/ou non cotées (dans la limite de 10% de l'actif net du FCP);
- émis en euro ou en devises ;
- de toutes nationalités ;
- sans contrainte de secteur d'activité.

## THEAM QUANT DYNAMIC VOLATILITY CARRY

Les investissements directs en titres mentionnés ci-dessus seront systématiquement couverts grâce à l'emploi de contrats d'échange sur rendement global («total return swap») ou d'autres instruments financiers dérivés qui présentent les mêmes caractéristiques) afin de ne pas exposer le FCP à un risque action additionnel. Ces investissements sont réalisés dans le cadre de la stratégie d'investissement du FCP.

Le FCP investit en permanence au moins 51% de son actif net dans des actions et/ou titres assimilés aux actions émises par des sociétés de tous pays.

### ▮ Titres de créance et instruments du marché monétaire

Le FCP pourra être investi en instruments du marché monétaire (tels que Bons du Trésor français, titres négociables à court terme) ou en Titres de Créance Négociables libellés en euro et/ou en devises. Ces instruments sont composés de titres acquis par achat ferme ou prise en pension.

<i>FOURCHETTE DE SENSIBILITE AUX TAUX D'INTERET</i>	<i>De 0 à 1</i>
<i>DEVICES DE LIBELLE DES TITRES</i>	<i>Euro et Dollar</i>
<i>NIVEAU DE RISQUE DE CHANGE</i>	<i>Néant*</i>
<i>FOURCHETTES D'EXPOSITIONS CORRESPONDANTES A LA ZONE GEOGRAPHIQUE DES EMETTEURS DES TITRES</i>	<i>Pays de la zone Euro : de 0% à la totalité de son actif net</i>
	<i>Pays hors zone Euro (pays de l'OCDE) : de 0% à la totalité de son actif net</i>

\* Les actifs libellés en devise autres que l'USD sont systématiquement couverts contre le risque de change par adossement à un ou plusieurs contrats d'échange de devises (« swap de change »).

Le FCP pourra également être investi jusqu'à la totalité de son actif net en obligations de toutes natures : obligations à taux fixe, obligations à taux variable, obligations indexées (inflation, TEC, CMS). Ces instruments sont en majeure partie composés de titres acquis par achat ferme ou pris en pension et bénéficient lors de leur acquisition d'une notation minimale BBB- (Standard & Poor's, Fitch) ou Baa3 (Moody's) ou d'une notation interne à la Société de Gestion qui répond à des critères équivalents.

En cas de différence de notation « émission » entre les agences (S&P, Moody's, Fitch), la notation la moins favorable sera retenue. Si l'émission n'est notée par aucune des trois agences, il conviendra de retenir les notations « émetteurs » équivalentes. Si les notations « émetteurs » entre les agences sont différentes, la notation la moins favorable sera retenue.

En cas de dégradation de la notation des émetteurs en dessous d'« Investment grade », la Société de Gestion pourra dans l'intérêt des porteurs procéder à la cession des titres.

Les titres de créances et instruments du marché monétaire pourront représenter jusqu'à la totalité de l'actif net du FCP. Les investissements hors zone euro pourront représenter jusqu'à la totalité de l'actif net du FCP.

Ces investissements sont réalisés dans le cadre de la stratégie d'investissement du FCP.

### ▮ Parts ou actions d'OPC

Pour la gestion des liquidités ou un type de gestion spécifique, le FCP peut investir jusqu'à 10 % de son actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou européens et de fonds d'investissement (FIA).

# THEAM QUANT DYNAMIC VOLATILITY CARRY

Les OPCVM et fonds d'investissement (FIA) sont :

- des OPCVM
- des fonds d'investissement (FIA) de droit français ou des fonds d'investissement (FIA) établis dans d'autres Etats membres de l'Union européenne ou des fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger respectant les critères définis à l'article R 214-13 du code monétaire et financier.

Les OPC mentionnés ci-dessus peuvent être gérés par la Société de Gestion ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 233-16 du code de commerce.

## ▮ Instruments dérivés

Le FCP peut utiliser des instruments financiers à terme, négociés sur les marchés réglementés, français et étrangers ou de gré à gré.

Sur ces marchés, le FCP pourra utiliser les instruments financiers à terme repris ci-dessous afin de s'exposer à la stratégie d'investissement en vue de réaliser l'objectif de gestion et en couverture le cas échéant :

- contrats d'échange de flux financiers (swaps),
- futures et change à terme.
- options.

Les opérations sur ces instruments sont effectuées dans la limite d'environ 1 fois l'actif du FCP et seront principalement des contrats d'échange de flux financiers.

S'agissant des contrats d'échange de flux financiers, le FCP pourra conclure des contrats financiers négociés de gré à gré (swap) et notamment des contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap) échangeant la performance de l'actif du FCP contre un taux fixe ou un taux variable et un ou plusieurs contrats d'échange de flux financiers échangeant le cas échéant un taux fixe ou un taux variable contre la performance de la stratégie d'investissement.

Proportion maximale d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet d'un Total Return Swap : 220% de l'actif net.

Proportion attendue d'actifs sous gestion qui feront l'objet d'un Total Return Swap : 200% de l'actif net.

Ces instruments financiers seront conclus avec des contreparties sélectionnées par la Société de Gestion conformément à sa politique de « best execution » et « best selection », parmi les établissements ayant leur siège social dans un pays membre de l'OCDE ou de l'Union européenne mentionnés au R.214-19 du Code monétaire et financier, ayant une notation émetteur de bonne qualité (équivalent à Investment Grade). Ces contreparties pourront être des sociétés liées ou affiliées à la Société de Gestion et notamment BNP PARIBAS SA s'agissant du contrat d'échange de flux financiers échangeant le cas échéant un taux fixe ou un taux variable contre la performance de la stratégie d'investissement.

## ▮ Instruments intégrant des dérivés

Le FCP ne prévoit pas de recourir à des titres intégrant des dérivés (warrants, Credit Linked Notes, EMTN...). Les bons ou droits éventuels obtenus suite à des opérations affectant les titres en portefeuille sont néanmoins autorisés.

## ▮ Dépôts

Pour réaliser l'objectif de gestion, le FCP pourra effectuer des dépôts d'une durée maximum de douze mois, auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit et dans la limite de 10% de l'actif net.

## ▮ Emprunts d'espèces

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le FCP peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces, dans la limite de 10% de son actif net.

# THEAM QUANT DYNAMIC VOLATILITY CARRY

## ▮ Opérations d'acquisitions et de cessions temporaire de titres

Nature des opérations utilisées : Aux fins d'une gestion efficace du FCP, la Société de Gestion se réserve la possibilité d'effectuer des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres notamment : des opérations de pensions livrées, des mises en pensions livrées contre espèces, des opérations de prêts/emprunts de titres de créance, de titres de capital et d'instruments du marché monétaire, et ce conformément aux dispositions de l'article R 214-18 du Code monétaire et financier.

Nature des interventions : l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion : L'ensemble des opérations sont effectuées en vue d'atteindre l'objectif de gestion ou d'optimiser la gestion de la trésorerie et de respecter à tout moment les contraintes portant sur la nature des titres détenus.

Proportion maximale d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de telles opérations ou contrats : jusqu'à 100% de l'actif net.

Proportion attendue d'actifs sous gestion qui feront l'objet de telles opérations ou contrats : Entre 0 et 30% de l'actif net.

Effet de levier éventuel lié aux opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres : non

Rémunération : voir rubrique « Frais et Commissions » du prospectus.

Ces opérations seront toutes réalisées dans des conditions de marché et les revenus éventuels seront tous intégralement acquis au FCP.

Ces opérations seront conclues en conformité avec la politique de « best execution » de la Société de Gestion et seront conclues avec des contreparties sélectionnées par la Société de Gestion parmi les établissements ayant leur siège social dans un pays membre de l'OCDE ou de l'Union européenne mentionnés au R.214-19 du Code monétaire et financier, ayant une notation émetteur de bonne qualité.

Ces opérations pourront être effectuées avec des sociétés liées au Groupe BNP Paribas.

## ▮ Contrats constituant des garanties financières

Le FCP peut, pour la réalisation de son objectif de gestion, recevoir ou octroyer les garanties mentionnées à l'article L. 211-38 du Code Monétaire et Financier conformément à la politique de risques de la Société de Gestion. Ces garanties pourront ainsi être des espèces (non réinvesties), des instruments du marché monétaire, des obligations émises ou garanties par un membre de l'OCDE ou par leurs pouvoirs publics locaux ou par des institutions supranationales, des obligations émises par des établissements ou sociétés privés ou publics, des actions, des ADRs, des GDRs, des parts d'OPCVM à liquidité quotidienne cotés sur un marché réglementé. Ces garanties sont conservées dans des comptes ségrégués par le dépositaire. Ces garanties feront l'objet de décote adaptée à chaque catégorie d'actifs (ex : 2% pour une obligation émise par l'Etat Français de maturité comprise entre 1 et 10 ans).

Seules les garanties reçues en espèce pourront être réinvesties conformément à la réglementation en vigueur. Ainsi les espèces reçues pourront être placées en dépôt, investies dans des obligations d'Etat de haute qualité, utilisées dans le cadre d'opérations de prises en pension, investies dans des OPCVM monétaires court terme.

Les garanties financières reçues devront être suffisamment diversifiées Les titres reçus d'un même émetteur ne peuvent pas dépasser 20% de l'actif net. Par dérogation, le FCP pourra recevoir en garantie, jusqu'à 100% de son actif net, des titres émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE conformément à la politique de risques de la Société de Gestion. Ainsi, le FCP pourra être pleinement garanti par des titres émis ou garantis par un seul Etat membre de l'OCDE éligible.

Outre les garanties visées ci-dessus, la Société de Gestion constitue une garantie financière sur les actifs du FCP (titres financiers et espèces) au bénéfice du dépositaire au titre de ses obligations financières à l'égard de celui-ci.

## RISQUE GLOBAL

Afin de calculer le risque global du FCP, la Société de Gestion utilise la méthode du calcul de la valeur en risque (VaR absolue). Le niveau de levier du FCP, évalué comme la somme des nominaux des instruments dérivés utilisés, a un niveau attendu de 200% et peut atteindre un maximum de 220%.

# THEAM QUANT DYNAMIC VOLATILITY CARRY

GPS ID	FUND	VAR					
		MIN		AVERAGE		MAX	
		HISTO	MC	HISTO	MC	HISTO	MC
44151	THEAM Quant Dynamic Volatility Carry	6,69%		8,65%		13,50%	

## Risque global :

(paragraphe repris dans le prospectus / Risque Global)

Tableau de VaR

Intervalle de confiance = 99%

Horizon de détention = 1 mois

Historique des données = 3 ans

Decay factor (VaR MC uniquement) : 0.97

## PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés financiers.

### Risque de perte en capital

L'attention des porteurs et souscripteurs potentiels est attirée sur le fait que la performance du FCP peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi (déduction faite des commissions de souscription) peut ne pas lui être totalement restitué.

### Risque de volatilité

Le FCP est exposé à la volatilité actions et pourra donc être sujet à des mouvements de sa valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse. La valeur liquidative pourrait être amenée à baisser du fait des coûts inhérents à la nature de produits financiers traités.

### Risque actions

Le risque fondamental associé à un portefeuille d'actions vient du fait que les variations des marchés actions peuvent entraîner des variations importantes de l'actif net du FCP et avoir un impact négatif sur l'évolution de sa valeur liquidative. La valeur des actions peut fluctuer également en réaction à l'évolution globale d'un secteur d'activité. Par ailleurs, la performance du FCP dépend des sociétés sélectionnées par le gérant et de ce fait il existe un risque que le gérant ne sélectionne pas les sociétés les plus performantes.

Ce risque actions est également lié à l'investissement dans des sociétés de petite ou de moyenne capitalisation. Sur les marchés des sociétés de petite ou de moyenne capitalisation (small cap/mid cap), le volume des titres cotés est relativement réduit. En cas de problème de liquidités, ces marchés peuvent présenter des variations négatives davantage marquées à la baisse et plus rapides que sur les marchés de grandes capitalisations. Du fait de la baisse de ces marchés la valeur liquidative du FCP peut éventuellement baisser plus rapidement ou plus fortement.

### Risque de change spécifique aux parts M EUR H, J EUR H, I EUR H

Les valeurs liquidatives de ces parts sont calculées en euros (EUR) et la stratégie, à laquelle le FCP est exposé, est exprimée en dollars américains (USD). Ainsi, les valeurs liquidatives de ces parts pourront varier d'un jour à l'autre en fonction des fluctuations du taux de change EUR/USD. Toutefois, une couverture du risque de change sera mise en place et aura pour objectif de limiter ce risque. Cette couverture pourra cependant se révéler imparfaite.

### Risque de modèle

L'objectif de la Stratégie est d'avoir une exposition positive à la volatilité combinée à une stratégie de recherche de rendements via des positions courtes sur options. Dans certaines conditions de marché, il existe un risque que la performance de la Stratégie puisse ne pas être directement corrélée à l'évolution de la volatilité des marchés concernés. Notamment, le VIX pourrait ne pas réagir comme attendu à la hausse quand l'indice S&P500 baisse et ne pas offrir les bénéfices de couverture ou de performance attendus.

# THEAM QUANT DYNAMIC VOLATILITY CARRY

## Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie s'entend comme les pertes encourues par le FCP au titre de la conclusion d'opération de gré à gré vis-à-vis d'une autre contrepartie en cas de défaillance de cette dernière. Ce risque existe principalement pour les contrats financiers à terme (incluant les contrats d'échange sur rendement global), opérations de pensions livrées, etc. que le FCP pourra conclure avec BNP Paribas ou tout autre contrepartie. Néanmoins, le risque de contrepartie est limité par la mise en place de garantie accordée au FCP conformément à la réglementation en vigueur.

## Risque de conflit d'intérêts

Le FCP est exposé à un risque de conflit d'intérêts en particulier lors de la conclusion d'opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres ou de contrats financiers avec des contreparties liées au groupe auquel appartient la Société de Gestion mais également dans le cas où la Société de Gestion s'expose via des instruments financiers à terme à un indice qui est calculé, publié et diffusé par une entité appartenant au même groupe que celui de la Société de Gestion. Dans ce cas, il existe un conflit d'intérêts potentiel entre les intérêts des clients et les intérêts du groupe auquel appartient la Société de Gestion. Le maintien d'une politique efficace de gestion des conflits d'intérêts par la Société de Gestion permet dans ce cas d'assurer le respect de la primauté de l'intérêt de ses clients.

## Risques liés à la gestion des garanties

La gestion des garanties reçues dans le cadre des opérations de financement sur titres et des instruments financiers à terme de gré à gré (y compris les contrats d'échange sur rendement global) peut comporter certains risques spécifiques tels que des risques opérationnels ou le risque de conservation. Ainsi le recours à ces opérations peut entraîner un effet négatif sur la valeur liquidative du FCP.

## Risque juridique

L'utilisation des acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou à des instruments financiers à terme (y compris des contrats d'échange sur rendement global (TRS)) peut entraîner un risque juridique lié notamment à l'exécution des contrats.

## Risque lié à la prise en compte de critères extra-financiers

Une approche extra-financière peut être mise en place de différente manière par les gestionnaires financiers, notamment en raison de l'absence de labels communs ou harmonisés au niveau européen. Il peut ainsi être difficile de comparer des stratégies intégrant des critères extra-financiers. En effet, la sélection et les pondérations appliquées à certains investissements peuvent être basées sur des indicateurs qui partagent le même nom mais ont des significations différentes. Lors de l'évaluation d'un titre sur la base de critères extra-financiers, un gestionnaire financier peut utiliser des sources de données fournies par des prestataires externes. Compte tenu de la nature évolutive des critères extra-financiers, ces sources de données peuvent actuellement être incomplètes, inexactes ou indisponibles. L'application de normes de conduite responsable des affaires ainsi que de critères extra-financiers dans les processus d'investissement peut conduire à l'exclusion des titres de certains émetteurs. Par conséquent, la performance financière du FCP peut parfois être meilleure ou moins bonne que celle de fonds similaires qui n'appliquent pas ces critères.

## Risque de durabilité

Les risques de durabilité non gérés ou non atténués peuvent avoir un impact sur les rendements des produits financiers. Par exemple, si un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance se produit, cela pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur d'un investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à un remaniement de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs.

Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) un coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

## DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE

5 ans

## RAPPORT DE GESTION

## COMMISSAIRE AUX COMPTES

PricewaterhouseCoopers Audit

## POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion du FCP est d'offrir aux porteurs de parts, sur une durée d'investissement recommandée de 5 ans, une exposition longue et dynamique à l'évolution de la volatilité des marchés des actions nord-américaines tout en cherchant à financer tout ou partie du coût de mise en place de cette exposition via une stratégie systématique de vente d'options.

Cette dernière a pour objectif également, dans certaines conditions, de générer des revenus complémentaires et est particulièrement appropriée en cas de marchés stables, haussiers ou modérément baissiers de ces marchés. A l'inverse, la stratégie d'options peut générer des pertes lors de phases de baisses importantes et soudaines.

En vue de réaliser son objectif d'investissement, le FCP met en œuvre une stratégie systématique dynamique (la « Stratégie ») combinant deux piliers de performance :

- Une exposition synthétique longue et optimisée à des contrats à terme ayant pour sous-jacent l'indice VIX ;
- Une exposition courte à des options de vente de maturité court terme en-dehors de la monnaie sur l'indice S&P 500.

Afin de réaliser son objectif de gestion, le FCP conclut notamment un contrat d'échange de flux financiers de gré à gré lui permettant de bénéficier d'une exposition synthétique à la performance de la Stratégie.

La part I USD Capitalisation a été activée au lancement du FCP le 19 Juillet 2021.

Sa VL initiale était de 100 USD. Au 29 décembre 2023, la valeur liquidative de la part I USD Capitalisation est de 96.11 USD soit une augmentation de 6.61 % par rapport au 30 décembre 2022.

Au 29 décembre 2023, le nombre de parts I USD Capitalisation est de 923 347.239 parts, soit une augmentation nette de 218 316.7739 parts depuis le 30 décembre 2022.

La part M USD Capitalisation a été activée au lancement du FCP le 19 Juillet 2021.

Sa VL initiale était de 100 USD. Au 29 décembre 2023, la valeur liquidative de la part M USD Capitalisation est de 97.32 USD soit une augmentation de 7.17 % par rapport au 30 décembre 2022.

Au 29 décembre 2023, le nombre de parts M USD Capitalisation est de 334 415.6138 parts, soit une diminution nette de 602 915.2415 parts depuis le 30 décembre 2022.

La part I EUR H Capitalisation a été activée le 24 Septembre 2021.

Cette part fait l'objet d'une couverture contre les variations du taux de change USD/EUR

Sa VL initiale était de 100 EUR. Au 29 décembre 2023, la valeur liquidative de la part I EUR H Capitalisation est de 92.41 EUR soit une augmentation de 4.54% par rapport au 30 décembre 2022.

Au 29 décembre 2023, le nombre de parts I EUR H Capitalisation est 19 775.0003 parts, soit une diminution nette de 2 436.0294 parts depuis le 30 décembre 2022.

La part M EUR H Capitalisation a été activée le 24 Septembre 2021.

Cette part fait l'objet d'une couverture contre les variations du taux de change USD/EUR

Sa VL initiale était de 100 EUR. Au 29 décembre 2023, la valeur liquidative de la part M EUR H Capitalisation est de 93.96 EUR soit une augmentation de 5.08% par rapport au 30 décembre 2022.

Au 29 décembre 2023, le nombre de parts M EUR H Capitalisation est de 500 parts, soit une diminution nette de 4 205 parts depuis le 30 décembre 2022.

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs de l'OPC.

## Changements intervenus au cours de l'exercice

Néant

# THEAM QUANT DYNAMIC VOLATILITY CARRY

\*\*\*

## Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

Informations générales		
Nom du fonds	THEAM Quant Dynamic Volatility Carry	Tout actif donné par ce fonds à une autre partie est considéré comme engagé et repris dans cette partie.
Devise du fonds	USD	Tous les montants ci-dessous sont exprimés en devises du portefeuille.
Type de transaction	Total Return Swaps	
Règlement et compensation	Bilatéral	Le dénouement des SFT et TRS est toujours bilatéral.
Informations sur la transaction		
Montant des actifs engagés en valeur absolue		229 611 721,67
Montant des actifs engagés en prop. des actifs sous gestion		186,12 %
Titres prêtés en prop. des actifs prêtables	No securities lending over the period	0,00%
Matières premières prêtées en prop. des actifs prêtables	No commodities lending over the period	0,00%
Transaction - ventilation de l'information	Informations additionnelles	Value
Contrepartie		
BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES	France	118 990 832,23
BNP PARIBAS PARIS	France	110 620 889,44
Maturité		
Une semaine à un mois		118 990 832,23
Trois mois à un an		110 620 889,44
Garanties reçues -Informations sur la conservation	Nom	Valeur absolue
Dépositaire		0,00
Garanties octroyées -ventilation de l'information	Informations additionnelles	Value
Contrepartie		
BNP PARIBAS (OTC BILAT)		1 960 000,00
devise (valorisée en devise de référence)		
USD		1 960 000,00
Emetteur		
N/A		0,00
instrument type		
Liquidités		1 960 000,00
Maturité		
Moins d'un jour		1 960 000,00
Total		1 960 000,00

# THEAM QUANT DYNAMIC VOLATILITY CARRY

Remarque : les garanties qui ont été échangées sur la période couvrent l'entièreté de l'activité de dérivés OTC du fonds et non les seuls TRS.

Garanties octroyées - informations sur la conservation	Valeur absolue des garanties octroyées	Informations additionnelles
Comptes séparés	0,00	
Comptes groupés	1 960 000,00	Cash collateral included
Autres comptes	0,00	
Performance économique de ce type d'opération	Valeur absolue	En pourcentage des revenus globaux générés par ce type d'opération
<b>Gestionnaire</b>		
Revenus	0,00	0,00%
Coûts	0,00	0,00%
<b>Organisme de placement collectif</b>		
Revenus	0,00	0,00%
Coûts	0,00	0,00%
<b>Tiers</b>		
Revenus	0,00	0,00%
Coûts	0,00	0,00%
Il n'y a pas d'accord sur la répartition des frais liés aux TRS. 100% de ces coûts et revenus sont repris dans le compte de résultat du fonds sous les intitulés "Autres produits financiers" et "Autres charges financières".		
Garanties octroyées - informations sur la conservation	Valeur absolue des garanties octroyées	Informations additionnelles
<b>Amount of reused securities collateral</b>	0,00	
<b>Revenue on reused cash collateral</b>	0,00	

\*\*\*

## DEONTOLOGIE

### Instruments financiers du Groupe détenus dans le compartiment

Cette information figure dans l'annexe du rapport annuel – Complément d'information.

\*\*\*

### Principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres sur la période

ISIN	Libellé produit	Sens	Montant brut
US1101221083	BRISTOL-MYERS SQUIBB CO	Achat	12 640 911,36
US5949181045	MICROSOFT CORP	Achat	9 070 208,00
US5949181045	MICROSOFT CORP	Achat	7 993 314,40
US0367521038	ELEVANCE HEALTH INC	Achat	7 639 905,00
US0378331005	APPLE INC	Achat	7 577 441,08

## THEAM QUANT DYNAMIC VOLATILITY CARRY

ISIN	Libellé produit	Sens	Montant brut
US5949181045	MICROSOFT CORP	Vente	12 618 471,85
US0378331005	APPLE INC	Vente	9 835 717,19
US0367521038	ELEVANCE HEALTH INC	Vente	7 701 863,79
US5949181045	MICROSOFT CORP	Vente	7 650 390,15
LU0167238863	BNPP INSTICASH USD 1D LVNAV CLC	Vente	7 000 000,00

Dans le cadre de la gestion des Placements Collectifs, des frais de transaction sont facturés à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers (achats et ventes de titres, pensions, futures, swaps).

\* \* \*

### Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables

#### I - Démarche de BNP Paribas Asset Management

BNP Paribas Asset Management met à disposition des investisseurs sur son site internet sa politique relative à l'intégration des risques en matière de durabilité dans les processus de prise de décision en matière d'investissement conformément à l'article 3 du règlement 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR).

En complément, et conformément à l'article L533-22-1 du Code monétaire et financier BNP Paribas Asset Management mettra à la disposition des souscripteurs et du public un document retraçant sa politique sur la prise en compte dans sa stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance et des moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique ainsi qu'une stratégie de mise en œuvre de cette politique. Ces éléments d'information s'inscriront dans le cadre de la transparence d'informations requises s'agissant des incidences négatives en matière de durabilité et disponibles sur le site internet de la société de gestion conformément à l'article 4 du règlement SFDR.

Le règlement SFDR établit en effet des règles de transparence et de fourniture d'informations en matière de durabilité.

En complément du règlement SFDR, le règlement 2020/852 du Parlement Européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR (Règlement Taxonomie) a pour objectif d'établir les critères permettant de déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental.

La taxonomie européenne est ainsi un système de classification établissant une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les activités économiques qui ne sont pas reconnues par le Règlement Taxonomie, ne sont pas nécessairement nuisibles à l'environnement ou non durables. Par ailleurs, d'autres activités pouvant apporter une contribution substantielle aux objectifs environnementaux et sociaux ne font pas encore nécessairement partie du Règlement Taxonomie.

A ce jour, la démarche générale de prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance (ESG) de BNP Paribas Asset Management est indiquée sur notre site web : En tant qu'investisseur - BNPP AM Global FR site ([bnpparibas-am.com](http://bnpparibas-am.com)).

Pour BNP Paribas Asset Management l'investissement responsable repose sur six piliers. Les quatre premiers piliers contribuent à l'amélioration de nos pratiques de gestion, et ce notamment via des idées d'investissement nouvelles, l'optimisation de la composition de nos portefeuilles, la maîtrise des risques, et l'exercice de notre influence sur les entreprises et les différents marchés dans lesquels nous investissons.

#### Intégration ESG :

Nos analystes et gérants prennent en compte de manière systématique les facteurs ESG les plus pertinents et ce quel que soit le processus d'investissement. Nos directives et notre politique d'intégration ESG s'appliquent à tous nos processus d'investissement (et donc aux fonds, mandats et fonds thématiques).

## THEAM QUANT DYNAMIC VOLATILITY CARRY

Cependant, elles ne sont pas toutes applicables aux fonds indiciels, aux fonds négociés en bourse (ETFs) et à certaines exceptions au processus de gestion spécifique.

Conformément aux convictions de BNP Paribas Asset Management, cette démarche nous permet d'identifier des risques et des opportunités dont les autres acteurs du marché n'ont pas nécessairement connaissance, ce qui peut nous apporter un avantage comparatif. Le processus d'intégration des facteurs ESG est guidé par des principes communs formels. Depuis 2020, chaque processus d'investissement - et par définition, toute stratégie d'investissement éligible - a été examiné et approuvé par un comité de validation ESG.

### **Vote, dialogue et engagement :**

Nous investissons de manière réfléchie et nous avons établi des directives détaillées en matière de vote sur un certain nombre d'enjeux ESG. De plus, nous pensons qu'un dialogue renforcé avec les émetteurs peut améliorer nos processus d'investissement et nous permettre de mieux maîtriser les risques sur le long terme. Nos gérants ainsi que nos experts du Sustainability Centre de BNP Paribas Asset Management dialoguent avec les entreprises dans lesquelles nous investissons, avec pour objectif de les inciter à adopter des pratiques responsables et respectueuses de l'environnement.

De plus, nous avons pour objectif de rencontrer fréquemment les pouvoirs publics afin de discuter des moyens mis en œuvre dans la lutte contre le réchauffement climatique. Notre gouvernance et politique de vote est disponible ici : 9EF0EE98-5C98-4D45-8B3C-7C1AD4C0358A (bnpparibas-am.com)

### **Conduite responsable des entreprises et exclusions sectorielles :**

BNP Paribas Asset Management applique ainsi, pour tous ses investissements, des exclusions ESG fondées sur les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Cadre de référence universel d'évaluation des entreprises et applicable à l'ensemble des secteurs industriels, le Pacte Mondial s'appuie sur des conventions internationales portant sur les domaines du respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'environnement et sur la lutte contre la corruption.

En complément des principes du Pacte mondial des Nations Unies, BNP Paribas Asset Management applique les lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises. Des standards ESG spécifiques que doivent respecter les entreprises opérant dans certains secteurs sensibles en matière d'impacts sociaux et environnementaux. Ils sont définis au sein de politiques sectorielles qui concernent, à ce jour, l'huile de palme, la pâte à papier, le charbon, l'énergie nucléaire, les armes controversées, le pétrole & gaz non conventionnels, l'exploitation minière, l'amiante, l'agriculture et le tabac. Le non-respect des standards ESG définis par BNP Paribas Asset Management conduit à l'exclusion des sociétés du périmètre d'investissement. Enfin, conformément à la réglementation, certains domaines comme celui des armes controversées (mines anti personnelles et armes à fragmentation) sont proscrits de tout investissement.

La politique de Conduite Responsable des Entreprises de BNPP AM et ses différentes composantes sont disponibles ici: Code de Conduite Responsable et Exclusions sectorielles.

### **Une vision prospective :**

Nous pensons que trois points clés sous-tendent un système économique plus durable et plus inclusif : la transition énergétique, la protection de l'environnement et l'égalité. Nous avons défini un ensemble d'objectifs et mis au point des indicateurs de performance pour mesurer comment nous alignons notre recherche, nos portefeuilles et notre engagement auprès des entreprises et des pouvoirs publics sur ces trois enjeux, les « 3E ».

### **Gamme d'OPC avec une approche extra-financière renforcée**

Une partie de notre gamme intègre les quatre piliers fondamentaux de notre approche durable en y ajoutant : les stratégies « ESG renforcé » qui regroupent les fonds multi-facteurs, best-in-class et les fonds labélisés ; les stratégies « thématiques », pour investir dans les entreprises qui fournissent des produits et services offrant des solutions concrètes aux défis environnementaux et/ou sociaux et, enfin, les stratégies « à impact » pour générer, en plus de la performance financière, un impact environnemental et/ou social intentionnel, positif et mesurable.

### **Notre démarche RSE**

En tant qu'investisseur durable, nos pratiques doivent égaler, voire dépasser, les standards que nous attendons des entités dans lesquelles nous investissons. Nous intégrons ainsi le développement durable dans nos activités opérationnelles et citoyennes avec pour priorité : l'égalité femme/homme au sein de nos effectifs, la réduction de nos déchets et de nos émissions de CO2 ainsi qu'œuvrer pour l'inclusion des jeunes.

Les résultats de notre démarche durable sont résumés dans notre rapport extra-financier disponible sur notre site internet : Rapport Sustainability 2022 - BNP Paribas Asset Management (bnpparibas-am.com).

# THEAM QUANT DYNAMIC VOLATILITY CARRY

## II - Stratégie d'investissement du Fonds

Dans le cadre de la stratégie d'investissement mise en œuvre, le Fonds ne promeut pas de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance ni n'a pour objectif l'investissement durable au sens des articles 8 et 9 du règlement SFDR.

Les investissements du Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental établis par le Règlement Taxonomie.

\* \* \*

## INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE DE REMUNERATION EN VIGUEUR AU SEIN DE LA SOCIETE DE GESTION

### Eléments qualitatifs de rémunération

L'information sur la politique de rémunération, applicable durant l'exercice comptable 2023, est disponible sur demande formulée auprès de la société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - TSA 47000 -75318 Paris cedex 09. Des informations descriptives de la politique de rémunération de la société de gestion sont également disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration/>.

### Eléments quantitatifs de rémunération

Ci-dessous, les informations quantitatives sur les rémunérations, telles qu'elles sont requises par l'article 22 de la directive AIFM (Directive 2011/61/UE du 8 juin 2011) et par l'article 69-3 de la directive OPCVM V (Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014), dans un format conforme aux préconisations de l'association de Place AFG (Association Française de Gestion)<sup>1</sup>.

### Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe (« BNPP AM Europe ») anciennement dénommée BNPP AM France jusqu'au 29.02.2024 (art 22-2-e de la directive AIFM et art 69-3 (a) de la directive OPCVM V) :

	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR) (fixe + variable)	Dont rémunération variable totale (k EUR)
Ensemble des collaborateurs de BNPP AM Europe <sup>2</sup>	1,332	164,459	51,763

<sup>1</sup> NB : les montants de rémunération ci-dessus ne sont pas directement réconciliables avec les données comptables de l'année, car ils reflètent des montants attribués, sur la base du périmètre des effectifs à la clôture de la campagne annuelle de rémunération variable, en mai 2023. Ainsi, par exemple, ces montants incluent toutes les rémunérations variables attribuées lors de cette campagne, qu'ils soient différés ou non, et que les collaborateurs soient finalement restés dans l'entreprise ou non.

<sup>2</sup> Outre ces effectifs et les montants correspondants, il faut noter les

- 6 collaborateurs de la succursale autrichienne, dont 1 a le statut d' « *Identified Staff* », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2022 à 958k EUR et 305k EUR;
- 288 collaborateurs de la succursale belge, dont 7 ont le statut d' « *Identified Staff* », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2022 à 26 816k EUR et 4 369k EUR;
- 25 collaborateurs de la succursale allemande, dont 1 a le statut d' « *Identified Staff* », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2022 à 5 556k EUR et 1 890k EUR.
- 54 collaborateurs de la succursale italienne, dont 3 ont le statut d' « *Identified Staff* », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2022 à 6 421k EUR et 1 802k EUR.
- 73 collaborateurs de la succursale néerlandaise, dont 9 ont le statut d' « *Identified Staff* », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2022 à 10 647k EUR et 2 557k EUR.

# THEAM QUANT DYNAMIC VOLATILITY CARRY

**Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNPP AM Europe dont l'activité a un impact significatif sur le profil de risque et sont donc « Collaborateurs Régulés »<sup>3</sup> (art 22-2-f de la directive AIFM et art 69-3 (b) de la directive OPCVM V):**

Secteur d'Activité	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR)
Collaborateurs Régulés employés de <b>BNPP AM Europe</b> :	184	40,710
<i>dont gérants de Fonds d'Investissement Alternatifs / d'OPCVM / gérants de mandats européens</i>	164	35,724

## Autres informations :

- **Nombre de fonds FIA et OPCVM sous gestion de BNPP AM Europe :**

	Nombre de fonds (31.12.2023)	En-cours géré (milliards d'Euros) au 31.12.2023
OPCVM	192	94
Fonds d'Investissement Alternatifs	299	50

- En 2023, 4,2 k EUR ont été versés, au titre du « carried interests » (intéressement aux plus-values) aux collaborateurs de BNPP AM Europe présents au 31.12.2023.
- Sous la supervision du comité de rémunération de BNP Paribas Asset Management Holding et de son conseil d'administration, un audit indépendant et centralisé de la politique globale de rémunération de BNP Paribas Asset Management, et de sa mise en œuvre au cours de l'exercice 2022, a été réalisé entre Juillet et Septembre 2023. Les résultats de cet audit, qui a couvert les entités de BNP Paribas Asset Management titulaires d'une licence AIFM et/ou OPCVM, ont donné lieu à la cotation « Globalement Satisfaisant » soulignant ainsi la solidité du dispositif en place, notamment lors de ses étapes clefs : identification des collaborateurs régulés, cohérence du lien performance-rémunération, application des règles de différés obligatoires, mise en œuvre des mécanismes d'indexation et de différés. Une recommandation -sans caractère d'alerte- a été émise en 2023, signalant que le cadre entourant les politiques de rémunération pour les sociétés de gestion déléguées externes n'assurait pas un alignement suffisant avec les exigences réglementaires et nécessitait d'être plus documenté.
- Des informations supplémentaires sur la détermination de la rémunération variable et sur ces instruments de rémunération différée, sont fournies dans la description de la politique de rémunération, publiée sur le site internet de la société.

\*\*\*

## INFORMATION SUR LA POLITIQUE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES SERVICES D'AIDE A LA DECISION D'INVESTISSEMENT ET D'EXECUTION D'ORDRES

L'information sur la politique de sélection et d'évaluation des entités qui fournissent les services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres de BNP Paribas Asset Management France est disponible sur le site [www.bnpparibas-am.fr](http://www.bnpparibas-am.fr) .

\*\*\*

## COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Le dernier compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site [www.bnpparibas-am.fr](http://www.bnpparibas-am.fr) .

\*\*\*

<sup>3</sup> La liste des collaborateurs régulés est déterminée au vu de la revue conduite en fin d'année.

## THEAM QUANT DYNAMIC VOLATILITY CARRY

### POLITIQUE DE BEST SELECTION ET BEST EXECUTION DE BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE (BNPP AM FRANCE)

La politique de sélection et d'exécution est disponible sur le site [www.bnpparibas-am.fr](http://www.bnpparibas-am.fr).

\* \* \*

Depuis le 24 février 2022, nous nous sommes montrés très attentifs aux implications du conflit entre la Russie et l'Ukraine, ainsi qu'à ses répercussions en termes de pénurie d'énergie et d'approvisionnement alimentaire en Europe. Le conseil d'administration surveille de près la situation géopolitique et son impact sur les perspectives globales et les risques de marché et financier afin de prendre toutes les mesures nécessaires dans l'intérêt des actionnaires.

\* \* \*

En date du 01 mars 2024, la société BNP Paribas Asset Management France sera renommée BNP Paribas Asset Management Europe.



**THEAM QUANT DYNAMIC VOLATILITY CARRY**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 29 décembre 2023**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 29 décembre 2023**

**THEAM QUANT DYNAMIC VOLATILITY CARRY**  
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France  
1, boulevard Haussmann  
75009 PARIS

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement THEAM QUANT DYNAMIC VOLATILITY CARRY relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2022 à la date d'émission de notre rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*



## THEAM QUANT DYNAMIC VOLATILITY CARRY

### Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### 1. Contrats financiers de gré à gré :

Les contrats financiers de gré à gré du portefeuille sont valorisés selon les méthodes décrites dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables. Les prix sont calculés par les contreparties des contrats et validés par la société de gestion à partir de modèles financiers. Les modèles mathématiques appliqués reposent sur des données externes et sur des hypothèses de marché. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par la société de gestion.

#### 2. Autres instruments financiers du portefeuille :

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*



## THEAM QUANT DYNAMIC VOLATILITY CARRY

### **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

#### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*



## THEAM QUANT DYNAMIC VOLATILITY CARRY

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Amaury Couplez

2024.05.17 10:17:31 +0200

# THEAM QUANT DYNAMIC VOLATILITY CARRY

## Bilan actif

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
<b>Immobilisations Nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>121,384,250.70</b>	<b>149,777,749.42</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>117,238,840.12</b>	<b>134,730,346.20</b>
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	117,238,840.12	134,730,346.20
Non négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	-	-
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Titres de créances</b>	-	-
Négoциés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	-	-
Négoциés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	-	-
Non négoциés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Titres d'organismes de placement collectif</b>	<b>169,562.46</b>	<b>13,052,440.03</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	169,562.46	13,052,440.03
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	-	-
Créances représentatives de titre reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>3,975,848.12</b>	<b>1,994,963.19</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	3,975,848.12	1,994,963.19
<b>Autres Actifs : Loans</b>	-	-
<b>Autres instruments financiers</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>3,995,272.91</b>	<b>2,516,540.47</b>
Opérations de change à terme de devises	2,035,272.91	2,516,540.47
Autres	1,960,000.00	-
<b>Comptes financiers</b>	<b>5,443,515.39</b>	<b>3,798,391.84</b>
Liquidités	5,443,515.39	3,798,391.84
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>130,823,039.00</b>	<b>156,092,681.73</b>

# THEAM QUANT DYNAMIC VOLATILITY CARRY

## Bilan passif

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
<b>Capitaux propres</b>	-	-
<b>Capital</b>	125,451,080.43	167,382,828.15
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-7,375,932.17	-19,354,596.67
<b>Résultat de l'exercice (a,b)</b>	5,292,070.71	3,199,202.12
Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	123,367,218.97	151,227,433.60
<b>Instruments financiers</b>	5,370,644.18	641,252.48
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Instruments financiers à terme</b>	5,370,644.18	641,252.48
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	5,370,644.18	641,252.48
<b>Dettes</b>	2,085,133.80	4,223,954.98
Opérations de change à terme de devises	1,987,944.30	2,485,018.51
Autres	97,189.50	1,738,936.47
<b>Comptes financiers</b>	42.05	40.67
Concours bancaires courants	42.05	40.67
Emprunts	-	-
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	130,823,039.00	156,092,681.73

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

# THEAM QUANT DYNAMIC VOLATILITY CARRY

## Hors-bilan

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
<b>Opérations de couverture</b>		
<b>Engagements sur marchés réglementés ou assimilés</b>		
<b>Engagements de gré à gré</b>		
<b>Equity swaps</b>		
achat EQS3	-	133,000,000.31
achat EQS7	110,620,889.44	-
<b>Autres engagements</b>		
<b>Autres opérations</b>		
<b>Engagements sur marchés réglementés ou assimilés</b>		
<b>Engagements de gré à gré</b>		
<b>Equity swaps</b>		
achat EQS4	-	149,229,674.64
achat EQS8	118,990,832.23	-
<b>Autres engagements</b>		

# THEAM QUANT DYNAMIC VOLATILITY CARRY

## Compte de résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>	-	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	1,816,764.03	3,243,810.24
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	4,415,741.85	1,174,036.39
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	311,637.08	-
Produits sur prêts	-	-
Autres produits financiers	95,052.05	124,488.60
<b>TOTAL I</b>	<b>6,639,195.01</b>	<b>4,542,335.23</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>	-	-
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-140,308.56	-46,290.79
Autres charges financières	-	-
<b>TOTAL II</b>	<b>-140,308.56</b>	<b>-46,290.79</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I + II)</b>	<b>6,498,886.45</b>	<b>4,496,044.44</b>
<b>Autres produits (III)</b>	-	-
<b>Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)</b>	<b>-727,189.11</b>	<b>-779,772.30</b>
<b>Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)</b>	<b>5,771,697.34</b>	<b>3,716,272.14</b>
<b>Régularisation des revenus de l'exercice (V)</b>	<b>-479,626.63</b>	<b>-517,070.02</b>
<b>Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)</b>	-	-
<b>Résultat (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>5,292,070.71</b>	<b>3,199,202.12</b>

## Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01 du 14 Janvier 2014, modifié.

La devise de comptabilité est l'USD.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

### Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à trois mois sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance et ceux acquis à moins de trois mois, les intérêts sont linéarisés.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Les prêts de titres : la créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur du marché des titres.
- Les emprunts de titres : les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur du marché des titres.
- Les collatéraux : s'agissant des titres reçus en garantie dans le cadre des opérations de prêts de titres, l'OPC a opté pour une présentation de ces titres dans les comptes du bilan à hauteur de la dette correspondant à l'obligation de restitution de ceux-ci.
- Les pensions livrées d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : individualisation de la créance sur la base du prix du contrat. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.
- Les pensions long terme : Elles sont enregistrées et évaluées à leur nominal, même si elles ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans valeur planchée. L'impact est proportionnel à la durée résiduelle de la pension et l'écart constaté entre la marge contractuelle et la marge de marché pour une date de maturité identique.
- Les mises en pensions d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : valeur boursière. La dette valorisée sur la base de la valeur contractuelle est inscrite au passif du bilan. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.

### Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

## THEAM QUANT DYNAMIC VOLATILITY CARRY

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Change à terme : réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Dépôts à terme : ils sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal, même s'ils ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans pouvoir être négatifs. Les dépôts à terme sont alors au minimum évalués à leur valeur nominale.

Swaps de taux :

- pour les swaps d'échéance inférieure à trois mois, les intérêts sont linéarisés
- les swaps d'échéance supérieure à trois mois sont revalorisés à la valeur du marché

Les produits synthétiques (association d'un titre et d'un swap) sont comptabilisés globalement. Les intérêts des swaps à recevoir dans le cadre de ces produits sont valorisés linéairement.

Les assets swaps et les produits synthétiques sont valorisés sur la base de sa valeur de marché. L'évaluation des assets swaps est basée sur l'évaluation des titres couverts à laquelle est retranchée l'incidence de la variation des spreads de crédit. Cette incidence est évaluée à partir de la moyenne des spreads communiqués par 4 contreparties interrogées mensuellement, corrigée d'une marge, en fonction de la notation de l'émetteur.

L'engagement hors bilan des swaps correspond au nominal.

Swaps structurés (swaps à composante optionnelle) : ces swaps font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion. L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

L'évaluation des swaps d'indice, calculée par l'équipe « OTC pricing & Services », est utilisée pour le calcul de la valeur liquidative après contrôle de cohérence avec la valorisation de la contrepartie si elle est reçue dans les délais. En cas de non-disponibilité ou d'incohérence, OTC pricing et Services se rapproche de la contrepartie pour identifier et résoudre les problèmes.

L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

### Frais de gestion financière

- 0,20% TTC maximum pour la part M EUR H
- 0,20% TTC maximum pour la part M
- 0,65% TTC maximum pour la part I EUR H
- 0,65% TTC maximum pour la part I

La dotation est calculée sur la base de l'actif net. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

### Frais administratifs externes à la société de gestion

- 0,15 % TTC maximum pour la part M EUR H sur la base de l'actif net.
- 0,15 % TTC maximum pour la part M sur la base de l'actif net.
- 0,20 % TTC maximum pour la part I EUR H sur la base de l'actif net.
- 0,20 % TTC maximum pour la part I sur la base de l'actif net.

## Frais de recherche

Néant

## Commission de surperformance

Néant

## Rétrocession de frais de gestion

Néant

## Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts encaissés.

## Affectation des résultats réalisés

Capitalisation pour la part M EUR H

Capitalisation pour la part M

Capitalisation pour la part I EUR H

Capitalisation pour la part I

## Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation pour la part M EUR H

Capitalisation pour la part M

Capitalisation pour la part I EUR H

Capitalisation pour la part I

## Changements affectant le fonds

Néant

# THEAM QUANT DYNAMIC VOLATILITY CARRY

## Evolution de l'actif net

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Actif net en début d'exercice	151,227,433.60	198,107,286.52
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	43,904,919.40	16,993,578.29
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-80,402,822.91	-47,909,458.23
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	27,411,125.07	25,729,950.97
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-14,202,802.18	-35,940,688.90
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	20,152,899.09	58,523,518.57
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-38,970,309.66	-65,436,649.61
Frais de transaction	-0.01	-
Différences de change	-5,044,428.86	-5,445,889.77
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	16,268,014.86	-1,155,327.15
Différence d'estimation exercice N	9,687,069.50	-6,580,945.36
Différence d'estimation exercice N-1	6,580,945.36	5,425,618.21
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :	-2,748,506.77	4,044,840.77
Différence d'estimation exercice N	-1,394,796.06	1,353,710.71
Différence d'estimation exercice N-1	-1,353,710.71	2,691,130.06
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	5,771,697.34	3,716,272.14
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>123,367,218.97</b>	<b>151,227,433.60</b>

## Complément d'information 1

	Exercice 29/12/2023
<b>Engagements reçus ou donnés</b>	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
<b>Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie</b>	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
<b>Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe</b>	
Dépôts	-
Actions	10,274,210.46
Titres de taux	-
OPC	169,562.46
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	229,611,721.67
<b>Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire</b>	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(\*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

# THEAM QUANT DYNAMIC VOLATILITY CARRY

## Complément d'information 2

	Exercice 29/12/2023	
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres	
<b>Catégorie de classe M (Devise: USD)</b>		
Nombre de titres émis	254,697.5383	
Nombre de titres rachetés	857,612.7798	
<b>Catégorie de classe I (Devise: USD)</b>		
Nombre de titres émis	218,316.7776	
Nombre de titres rachetés	-	
<b>Catégorie de classe M EUR H (Devise: EUR)</b>		
Nombre de titres émis	-	
Nombre de titres rachetés	4,205.0000	
<b>Catégorie de classe I EUR H (Devise: EUR)</b>		
Nombre de titres émis	3,300.0000	
Nombre de titres rachetés	5,736.0294	
<b>Commissions de souscription et/ou de rachat</b>	Montant (USD)	
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-	
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-	
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-	
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-	
<b>Frais de gestion</b>	Montant (USD)	% de l'actif net moyen
<b>Catégorie de classe M (Devise: USD)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	100,548.20	0.25
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
<b>Catégorie de classe I (Devise: USD)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	611,080.26	0.75
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
<b>Catégorie de classe M EUR H (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	229.32	0.25
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
<b>Catégorie de classe I EUR H (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	15,331.33	0.75
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-

## Complément d'information 2

Exercice  
29/12/2023

Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)

(\*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

# THEAM QUANT DYNAMIC VOLATILITY CARRY

## Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 29/12/2023
<b>Ventilation par nature des créances</b>	
Avoir fiscal à récupérer	
Déposit USD	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	1,960,000.00
Valorisation des achats de devises à terme	2,035,272.91
Contrevaleur des ventes à terme	
Autres débiteurs divers	
Coupons à recevoir	
<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>3,995,272.91</b>
<b>Ventilation par nature des dettes</b>	
Déposit USD	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Provision charges d'emprunts	
Valorisation des ventes de devises à terme	
Contrevaleur des achats à terme	1,987,944.30
Frais et charges non encore payés	97,189.50
Autres créditeurs divers	
Provision pour risque des liquidités de marché	
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>2,085,133.80</b>

# THEAM QUANT DYNAMIC VOLATILITY CARRY

## Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 29/12/2023
<b>Actif</b>	
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	-
Obligations indexées	-
Obligations convertibles	-
Titres participatifs	-
Autres Obligations et valeurs assimilées	-
<b>Titres de créances</b>	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Bons du Trésor	-
Autres TCN	-
Autres Titres de créances	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Autres actifs : Loans</b>	-
<b>Passif</b>	
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	-
Actions	-
Obligations	-
Autres	-
<b>Hors-bilan</b>	
<b>Opérations de couverture</b>	
Taux	-
Actions	110,620,889.44
Autres	-
<b>Autres opérations</b>	
Taux	-
Actions	118,990,832.23
Autres	-

## THEAM QUANT DYNAMIC VOLATILITY CARRY

### Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	5,443,515.39
<b>Passif</b>				
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	42.05
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

## THEAM QUANT DYNAMIC VOLATILITY CARRY

### Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	5,443,515.39	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	42.05	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

## THEAM QUANT DYNAMIC VOLATILITY CARRY

### Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	EUR	SEK
<b>Actif</b>		
Dépôts	-	-
Actions et valeurs assimilées	36,270,997.00	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Titres d'OPC	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Autres actifs: Loans	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	2,035,272.91	-
Comptes financiers	22,602.56	-
<b>Passif</b>		
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes	-	-
Comptes financiers	-	42.05
<b>Hors-bilan</b>		
Opérations de couverture	-	-
Autres opérations	-	-

Seules les cinq devises dont le montant le plus représentatif composant l'actif net sont incluses dans ce tableau.

# THEAM QUANT DYNAMIC VOLATILITY CARRY

## Affectation des résultats

Catégorie de classe M (Devise: USD)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	1,509,257.06	1,986,861.39
<b>Total</b>	<b>1,509,257.06</b>	<b>1,986,861.39</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	1,509,257.06	1,986,861.39
<b>Total</b>	<b>1,509,257.06</b>	<b>1,986,861.39</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

# THEAM QUANT DYNAMIC VOLATILITY CARRY

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1,941,976.32	-10,719,875.68
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-1,941,976.32</b>	<b>-10,719,875.68</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-1,941,976.32	-10,719,875.68
<b>Total</b>	<b>-1,941,976.32</b>	<b>-10,719,875.68</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

# THEAM QUANT DYNAMIC VOLATILITY CARRY

Catégorie de classe I (Devise: USD)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	3,697,863.48	1,163,948.51
<b>Total</b>	<b>3,697,863.48</b>	<b>1,163,948.51</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	3,697,863.48	1,163,948.51
<b>Total</b>	<b>3,697,863.48</b>	<b>1,163,948.51</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

# THEAM QUANT DYNAMIC VOLATILITY CARRY

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-5,315,304.70	-8,030,256.63
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-5,315,304.70</b>	<b>-8,030,256.63</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-5,315,304.70	-8,030,256.63
<b>Total</b>	<b>-5,315,304.70</b>	<b>-8,030,256.63</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

# THEAM QUANT DYNAMIC VOLATILITY CARRY

Catégorie de classe M EUR H (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	2,377.63	10,233.81
<b>Total</b>	<b>2,377.63</b>	<b>10,233.81</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	2,377.63	10,233.81
<b>Total</b>	<b>2,377.63</b>	<b>10,233.81</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

# THEAM QUANT DYNAMIC VOLATILITY CARRY

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-8,809.36	-122,751.12
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-8,809.36</b>	<b>-122,751.12</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-8,809.36	-122,751.12
<b>Total</b>	<b>-8,809.36</b>	<b>-122,751.12</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

# THEAM QUANT DYNAMIC VOLATILITY CARRY

Catégorie de classe I EUR H (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	82,572.54	38,158.41
<b>Total</b>	<b>82,572.54</b>	<b>38,158.41</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	82,572.54	38,158.41
<b>Total</b>	<b>82,572.54</b>	<b>38,158.41</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

# THEAM QUANT DYNAMIC VOLATILITY CARRY

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-109,841.79	-481,713.24
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-109,841.79</b>	<b>-481,713.24</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-109,841.79	-481,713.24
<b>Total</b>	<b>-109,841.79</b>	<b>-481,713.24</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

# THEAM QUANT DYNAMIC VOLATILITY CARRY

## Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

### Catégorie de classe M (Devise: USD)

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Valeur liquidative (en USD)</b>			
Parts C	98.11	90.81	<b>97.32</b>
<b>Actif net (en k USD)</b>	126,975.88	85,124.19	<b>32,546.12</b>
<b>Nombre de titres</b>			
Parts C	1,294,219.5099	937,330.8553	<b>334,415.6138</b>

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Date de mise en paiement</b>			
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en USD)	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en USD)	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en USD)	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en USD)</b>			
Parts C	-0.44	-11.43	<b>-5.80</b>
<b>Capitalisation unitaire sur résultat (en USD)</b>			
Parts C	0.13	2.11	<b>4.51</b>

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

# THEAM QUANT DYNAMIC VOLATILITY CARRY

## Catégorie de classe I (Devise: USD)

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Valeur liquidative (en USD)</b>			
Parts C	97.87	90.15	<b>96.11</b>
<b>Actif net (en k USD)</b>	69,986.58	63,558.64	<b>88,750.49</b>
<b>Nombre de titres</b>			
Parts C	715,030.4863	705,030.4863	<b>923,347.2639</b>

Date de mise en paiement	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en USD)	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en USD)	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en USD)	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en USD)</b>			
Parts C	-0.44	-11.38	<b>-5.75</b>
<b>Capitalisation unitaire sur résultat (en USD)</b>			
Parts C	-0.08	1.65	<b>4.00</b>

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

# THEAM QUANT DYNAMIC VOLATILITY CARRY

## Catégorie de classe M EUR H (Devise: EUR)

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>			
Parts C	98.70	89.42	<b>93.96</b>
<b>Actif net (en k USD)</b>	528.24	449.02	<b>51.90</b>
<b>Nombre de titres</b>			
Parts C	4,706.0000	4,705.0000	<b>500.0000</b>

Date de mise en paiement	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en USD)</b>			
Parts C	4.50	-26.08	<b>-17.61</b>
<b>Capitalisation unitaire sur résultat (en USD)</b>			
Parts C	0.06	2.17	<b>4.75</b>

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

# THEAM QUANT DYNAMIC VOLATILITY CARRY

## Catégorie de classe I EUR H (Devise: EUR)

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>			
Parts C	98.58	88.40	<b>92.41</b>
<b>Actif net (en k USD)</b>	616.59	2,095.58	<b>2,018.72</b>
<b>Nombre de titres</b>			
Parts C	5,500.0000	22,211.0297	<b>19,775.0003</b>

Date de mise en paiement	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en USD)</b>			
Parts C	5.22	-21.68	<b>-5.55</b>
<b>Capitalisation unitaire sur résultat (en USD)</b>			
Parts C	-0.08	1.71	<b>4.17</b>

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

# THEAM QUANT DYNAMIC VOLATILITY CARRY

## Inventaire des instruments financiers au 29 Décembre 2023

Éléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				<b>117,238,840.12</b>	<b>95.03</b>
<b>Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				<b>117,238,840.12</b>	<b>95.03</b>
ALPHABET INC-CL C	35,854.00	140.93	USD	5,052,904.22	4.10
AMGEN INC	17,620.00	288.02	USD	5,074,912.40	4.11
BNP PARIBAS	148,600.00	62.59	EUR	10,274,210.46	8.33
CINTAS CORP	9,188.00	602.66	USD	5,537,240.08	4.49
DUKE ENERGY CORP	57,441.00	97.04	USD	5,574,074.64	4.52
EMERSON ELECTRIC CO	55,938.00	97.33	USD	5,444,445.54	4.41
EQUINIX INC	6,340.00	805.39	USD	5,106,172.60	4.14
HERSHEY CO/THE	23,698.00	186.44	USD	4,418,255.12	3.58
HILTON WORLDWIDE HOLDINGS IN	25,361.00	182.09	USD	4,617,984.49	3.74
INTEL CORP	108,432.00	50.25	USD	5,448,708.00	4.42
KLA CORP	8,944.00	581.30	USD	5,199,147.20	4.21
LINDE PLC	12,417.00	410.71	USD	5,099,786.07	4.13
MICROSOFT CORP	24,448.00	376.04	USD	9,193,425.92	7.45
ORANGE	320,615.00	10.30	EUR	3,649,340.47	2.96
SHERWIN-WILLIAMS CO/THE	18,689.00	311.90	USD	5,829,099.10	4.72
STARBUCKS CORP	43,508.00	96.01	USD	4,177,203.08	3.39
TARGET CORP	36,473.00	142.42	USD	5,194,484.66	4.21
TOTALENERGIES SE	159,001.00	61.60	EUR	10,819,452.00	8.77
VALEO	108,220.00	13.91	EUR	1,663,471.78	1.35
VINCI SA	78,540.00	113.70	EUR	9,864,522.29	8.00
<b>Titres d'OPC</b>				<b>169,562.46</b>	<b>0.14</b>
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne</b>				<b>169,562.46</b>	<b>0.14</b>
BNPP INSTICASH USD 1D LVNAV CLC	1,271.0248	133.41	USD	169,562.46	0.14
<b>Instruments financiers à terme</b>				<b>-1,394,796.06</b>	<b>-1.13</b>
<b>Equity swaps</b>				<b>-1,394,796.06</b>	<b>-1.13</b>
EQS7	110,620,889.44	-	USD	-5,370,644.18	-4.35
EQS8	118,990,832.23	-	USD	3,975,848.12	3.22
<b>Créances</b>				<b>3,995,272.91</b>	<b>3.24</b>
<b>Dettes</b>				<b>-2,085,133.80</b>	<b>-1.69</b>
<b>Dépôts</b>				-	-
<b>Autres comptes financiers</b>				<b>5,443,473.34</b>	<b>4.41</b>
<b>TOTAL ACTIF NET</b>			<b>USD</b>	<b>123,367,218.97</b>	<b>100.00</b>